

MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI
LE 1ER AVRIL 2026

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi, premier jour du mois d'avril deux mille vingt-six, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

M. Éric Latour, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et dga - Gestion du territoire, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Éric Latour, préfet.

9h00 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

2288-04-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 1er avril 2026 dans sa forme et teneur, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE

2. Procès-verbal - Adoption

2289-04-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 5 mars 2026 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Schéma d'aménagement et de développement

3.1.1. Avis techniques

3.1.1.1. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Projet d'habitation PH-2024-5196

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du PH-2024-5196 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, il permet de

modifier le nombre de cases de stationnement pour un projet d'habitation déjà autorisé, lequel comprend plus de trois logements abordables pour aînés à faibles revenus dans la zone H-1860 (rue Latour).

3.1.1.2. Mont-Saint-Grégoire - Règlement 2026-185-35

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2026-185-25 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'interdire toute construction ou aménagement dans l'emprise municipale, d'apporter des précisions concernant les unités d'habitation accessoires, d'exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de remblai ou de déblai, d'ajouter les conteneurs maritimes à la liste des bâtiments accessoires prohibés dans toutes les zones et de modifier l'usage résidentiel (Ra-9) pour l'usage public (P-6) sur le lot 4 159 758 (Parc Vista Bella) sur la rue Bessette.

3.2. Urbanisme - Divers

3.2.1. Comité consultatif agricole (CCA)

3.2.1.1. Règlement 579

Les membres du comité administratif recommandent de procéder à l'avis de motion ainsi qu'au dépôt du projet de règlement 579 abrogeant le règlement 393 et remplaçant le règlement 252 et ses amendements le tout relatif au Comité consultatif agricole (CCA). Il est précisé que chaque organisme (MRC - UPA) assumera la rémunération et le remboursement des dépenses de ses représentants.

3.2.1.2. Nomination du président

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination du préfet à titre de président du Comité consultatif agricole (CCA).

M. Réal Ryan prend son siège.

3.2.2. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - Avis d'entrée en vigueur

Mme Cynthia Gagnon soumet que le PRMHH est entré en vigueur le 23 mars 2026.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1. FLI-FLS - Politique d'investissement commune - 2026-2028

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption de la version révisée de la Politique d'investissement commune relative au FLI/FLS.

4.2. Piste cyclable La Montérégiade - Demandes de la ville de Farnham et de la municipalité d'Ange-Gardien

Les municipalités mentionnées en titre ont transmis une résolution demandant à la MRC d'assumer et de répartir l'abonnement à Tourisme Montérégie pour 2026. Sur preuve de paiement, le mobilier de parc destiné au Haut-Richelieu en 2025 serait restitué. Les membres du comité administratif autorisent la transmission d'une lettre visant à décliner les demandes.

5. FONCTIONNEMENT

5.1. Finances

5.1.1. Liste de comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 avril prochain.

5.1.2. Dépôt du rapport financier 2025 et rapport du vérificateur externe

Le directeur général soumet que M. Robert Arbour, cpa auprès de la firme MPA inc. présentera le rapport financier 2025 préalablement à la séance du 8 avril. À cet effet, le comité administratif recommande que subséquemment, il soit pris acte de son dépôt en séance ordinaire.

5.1.3. Vérificateur externe pour l'année 2026 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Robert Arbour cpa, auditeur auprès de la firme MPA inc. pour réaliser la vérification de l'année financière 2026. L'octroi du contrat est également suggéré pour un montant de 24 000 \$ + tx.

5.1.4. Cahier « Vivre dans le Haut-Richelieu » - Demande de participation

Les représentants du journal Le Canada Français sollicitent l'intérêt du conseil de la MRC du Haut-Richelieu pour l'édition 2026 du cahier "Vivre dans le Haut-Richelieu". Il est recommandé que le tout intervienne au cours de l'automne, soit après une année de réalisation des nouveaux conseils municipaux. Par ailleurs, un estimé sera obtenu pour la livraison à domicile (boîtes aux lettres ou autres). Ce dossier sera rediscuté au cours de la séance du mois de mai.

5.1.5. Demandes d'aides financières

5.1.5.1. Service d'Aide à la Recherche de Logement (SARL) - Reconduction

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'Habitation du Haut-Richelieu a créé un service d'accompagnement dans la recherche de logement (SARL) et ce, peu importe les revenus d'une personne;

CONSIDÉRANT la pénurie de logements;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subventions aux municipalités, Volet 3, de la Société d'habitation du Québec prévoit une possibilité de financement du Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de 90% des coûts d'implantation;

CONSIDÉRANT le besoin de reconduire le projet entre autres pour aider à contrer l'itinérance;

EN CONSÉQUENCE;

2290-04-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise une aide financière maximale de 10% du projet SARL de l'Office municipal d'habitation, soit 19 645 \$;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à même l'enveloppe générale des redevances sur les ressources naturelles.

ADOPTÉE

5.1.5.2. L'Ancre - Projet PAC

Les membres du comité administratif recommandent le partenariat pour une période de 3 ans au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI à raison de 150 000 \$ par année, le tout conditionnellement à ce que ce montant soit admissible dans le cadre du FRR volet 2.

En ce qui a trait à la demande d'aide financière transitoire pour l'entrée en vigueur du PAC 2026-2029, il est recommandé d'accorder l'aide sollicitée pour un maximum de 75 000 \$ et visant exclusivement le maintien en poste de la ressource.

5.1.5.3. CCIHR - Projet d'incubateur d'entreprises agricoles du Haut-Richelieu

Les membres du comité administratif recommandent qu'une seconde rencontre d'information soit tenue préalablement à la séance ordinaire du mois de mai. Par ailleurs, il est précisé que ce projet pourrait être admissible au FRR volet 2. Des vérifications seront faites à cet effet auprès du MAMH.

5.1.5.4. Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - Campagne majeure de financement

Les membres du comité administratif recommandent que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu verse une participation financière à la campagne majeure de financement de la Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Des scénarios de quotes-parts seront proposés et discutés préalablement à la séance ordinaire d'avril puisque le tout n'est pas admissible au FRR volet 2. Il est précisé que pour la première année, l'enveloppe pourrait être puisée à même le surplus non affecté.

5.2. Fonctionnement - Divers

5.2.1. Demande d'appui - Modification du guide TECQ 2024-2028

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à obtenir du gouvernement qu'il modifie le guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028. En l'occurrence, ce dernier exige désormais que le seul rechargement granulaire d'un minimum de 300 mm (30 cm) soit considéré comme admissible.

6. COURS D'EAU

6.1. Rivière du Sud-Ouest, branche 46 - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 46 de la Rivière du Sud-Ouest située sur le territoire des municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Angele-de-Monnoir (MRC de Rouville) pour un montant total de 66 276,73 \$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée. Cette résolution remplace la résolution no 17785-26 entérinée au cours du mois de février.

6.2. Digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Autorisation à l'entretien préventif de 9 pompes

2291-04-26

Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU :

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise les travaux d'entretien préventifs et réparations des 9 pompes des stations de pompage Lamoureux, rang des Côtes, Melaven/Faddentown et Humeniuk, le tout à être effectué par la firme Pompex inc. pour un montant maximum de 20 000 \$ (taxes incl.) conformément à la soumission datée du 17 mars 2026 retrouvée sous la cote "document 6.2 " des présentes;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.3. Digue de la Rivière du Sud - Suivi de la reconnaissance par le gouvernement

Mme Cynthia Gagnon soumet que le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE), actuellement en consultation publique jusqu'au 10 avril et destiné à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), prévoit une exemption à l'application de certaines dispositions relatives aux pratiques agricoles en littoral lorsqu'une parcelle ou une partie de parcelle est protégée de la montée des eaux par une digue depuis au moins deux saisons de croissance des cultures précédentes. Il est mentionné qu'un suivi devra être effectué quant à la définition de la notion de « digue » dans le règlement.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2292-04-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 1er avril 2026.

ADOPTÉE

M. Éric Latour
Préfet

Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier